Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_56-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

N° D2026-56

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03 juillet 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri et DUFLOT Lucile.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), BLOUIN Xavier (procuration à Roland LUCAS), VERNE Patricia (procuration à Julie GUÉMÉNÉ) et DAVID Thomas.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 1**1 **Procurations :** 3

Secrétaire de séance : Lucile DUFLOT

AFFAIRES FINANCIERES – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE) : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ELIGIBLE AU FONDS VERT.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024 dans le cadre du programme « Fonds vert », l'Etat a souhaité orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire. La priorité est faite sur la rénovation des lanternes de plus de 31 ans posées sur poteaux.

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil que le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a procédé à l'étude de rénovation de l'éclairage public dans la commune et **11 lanternes** correspondent aux critères d'éligibilités.

Le coût total de l'opération est estimé à **9 900 TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 **d'un montant de 4 430,56 €.** Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_56-DE

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.
Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'éclairage public « rénovation de l'éclairage public éligible au Fonds vert » version LED présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 9 900 € TTC.**
- **Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public du Syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 4 430,56 €.**

Le Maire,
Fabien JOUSSE.